



Que faire en cas de décès ?

Prévenir tout de suite par téléphone ou par écrit, en indiquant le numéro AVS
(ancien ou nouveau) :

Caisse de pensions CFF, Hilfikerstrasse 4, 3014 Berne

051 226 18 11

mail : info@pksbb.ch

Si le décès ouvre le droit à une pension de viduité (rente de veuve ou de veuf), le conjoint survivant recevra un formulaire à remplir pour l'adresse de paiement. A retourner avec une copie de l'acte de décès ou du livret de famille.

Veuillez également joindre l'abonnement demi-tarif FVP ou le SwissPass FVP de la personne décédée, la Caisse de pensions se chargera de le transmettre au Service des facilités de voyage.

La Caisse de pensions annoncera le décès aux organisations suivantes :

	<i>pour prendre contact si vous avez des questions</i>	<i>remarques</i>
Facilités de voyage CFF (FVP), Bollwerk 10, 3000 Berne 65	051 220 12 12 fvp@cff.ch	<i>abonnement général AG à envoyer pour rembourse- ment de la part non-utilisée</i>
Caisse d'épargne du personnel CFF, auprès de Banque hypothécaire de Lenzburg SA www.cff.ch/caissedupersonnel	s'adresser à la Caisse du personnel CFF, 5600 Lenzburg 1 0848 722 722 personalkasse@sbb.ch	<i>n'oubliez pas de donner une procuration à un/une de vos proches</i>
Syndicat du personnel des transports SEV, Steinerstrasse 35, case postale 1008, 3000 Berne 6	031 357 57 57 www.sev-online.ch info@sev-online.ch	<i>aviser la section, l'adresse du président figure sur la carte de membre</i>

Informez directement :

AVS Caisse de compensation fédérale, Schwarztorstr. 59, 3003 Berne	058 462 64 25 www.eak.admin.ch/contact	<i>si c'était l'assurance du/de la défunt-e</i>
Caisse maladie Atupri, av. Benj.-Constant 1, 1001 Lausanne	0800 200 888 info@atupri.ch	
(SEV Assurances) Helvetia Assurances, Agence principale Lausanne av. des Figuiers 43, 1007 Lausanne	058 280 75 85 Pierre-Alain Graf pierre-alain.graf@helvetia.ch	<i>si le/la défunt-e possédait une ou des polices d'assurance</i>